

**GROUPE VIAL**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 70 756 342,5 euros**  
**Siège social : 42, avenue Montaigne - 75008 PARIS**  
**483340121 RCS PARIS**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 22 SEPTEMBRE 2008**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Distribution de dividendes,
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration d'émettre des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaires.
- Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social ou à l'émission de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne.
- Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions réservées aux salariés.
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription.
- Plafond général des autorisations financières.
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour la mise en place d'un programme de rachat d'actions.
- Pouvoirs pour formalités.

**Distribution d'un dividende exceptionnel :**

Le GROUPE VIAL disposant d'une trésorerie confortable et souhaitant remercier les actionnaires pour leur fidélité dans un contexte économique et boursier morose, nous vous proposons le versement d'un dividende exceptionnel de 0,90 € par action ce qui représente un

dividende global de 8 490 761,10 €, prélevé intégralement sur les réserves disponibles de la société.

Nous vous informons par ailleurs que notre Conseil d'administration, dans la même optique, a décidé la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,78 € par action, soit un dividende global de 7 358 659,69 € à valoir sur le dividende distribué au titre de l'exercice en cours.

Conformément aux dispositions légales, un bilan intermédiaire établi le 30 juin 2008 faisant apparaître un bénéfice de 16 735 347 € réalisé depuis la date de clôture de l'exercice précédent a été certifié par les Commissaires aux comptes de la société.

### **Emission d'un emprunt obligataire**

Nous envisageons d'émettre un emprunt obligataire convertible en actions réservé aux Etablissements financiers des Sociétés du GROUPE VIAL et dont il vous est présenté ci-après les principales caractéristiques.

Cette émission est réalisée afin de refinancer la dette senior et d'optimiser le taux d'endettement sans dilution pour les actionnaires actuels qui le souhaitent.

En effet, s'il vous est demandé de supprimer le droit préférentiel de souscription des obligations assorties de bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR ») au profit des Etablissements financiers, les bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») détachables dès l'émission des OBSAAR, seront proposées par lesdits Etablissements de crédit, au prix unitaire calculé selon une méthode usuelle pratiquée sur les marchés financiers concernant de tels titres, aux seuls actionnaires du GROUPE VIAL inscrits en compte à la clôture de chacune des séances du marché de NYSE Euronext des jours d'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur les Prospectus relatifs aux émissions autorisées.

Ainsi, dans un premier temps et dans la limite de la demande exprimée par chaque Actionnaire, il sera alloué à chacun d'eux un nombre de BSAAR proportionnel à sa quote-part de capital détenue à la clôture de chacune des séances du marché de NYSE Euronext des jours d'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur les Prospectus relatifs aux émissions autorisées.

Dans un second temps et dans la limite de la part de la demande non encore servie de chaque Actionnaire, les BSAAR éventuellement disponibles seront répartis entre lesdits Actionnaires au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'eux à la clôture de chacune des séances du marché de NYSE Euronext des jours d'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur les Prospectus relatifs aux émissions autorisées. Cette dernière opération sera répétée jusqu'à allocation de la totalité des BSAAR mis en vente par les établissements de crédit réservataires desdites émissions ou complète satisfaction des demandes exprimées par les Actionnaires.

Etant précisé que l'actionnaire principal s'engagera en tout état de cause à acquérir au même prix unitaire calculé selon une méthode usuelle pratiquée sur les marchés financiers concernant de tels titres, auprès des établissements de crédit souscripteurs qui le souhaitent, le

solde des BSAAR détachés des OBSAAR qu'ils auront souscrites et qui n'auraient pas été cédés aux Actionnaires.

### **Mise en place d'un programme de rachat d'actions**

Nous vous demandons par ailleurs d'autoriser notre Conseil à mettre en place un programme de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 2 % des actions de la société et dans la limite d'un montant de 5 millions d'euros et ce dans l'objectif notamment de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la société.

### **Augmentation de capital réservée aux salariés**

Nous vous rappelons enfin qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit, lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail. Nous vous proposons une résolution en ce sens avec délégation au conseil pour une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3 000 000 €.

Nous vous informons qu'en cas de refus d'adoption de ce projet de résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra se prononcer tous les trois ans sur un tel projet d'augmentation de capital si, au vu du rapport présenté par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après toutes indications sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours :

Au 31 décembre 2007, il a été constaté une progression du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés prises dans la consolidation du fait notamment de l'ouverture des nouveaux magasins principalement dans le nord et le nord est de la France.

Une légère baisse de notre résultat a néanmoins été enregistré en raison du ralentissement général de l'économie française au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre mais également et surtout des délais nécessaires pour la mise en place et l'ouverture des nouveaux magasins. En effet, nous avons redéployé nos forces commerciales au sein du Groupe, les meilleurs commerciaux des magasins matures sont allés vers les nouveaux magasins pour accélérer les formations des nouveaux collaborateurs.

Dans ce contexte de forte hausse des prix des matières premières, le Groupe Vial a démontré ainsi la pertinence de son modèle qui consiste à aller à la source et à réduire au maximum le nombre d'intermédiaires. Nous vous rappelons que nous bénéficions d'un service d'approvisionnements qui dispose de 15 années d'expérience et notre capacité de

sourcing nous permet de contrebalancer l'effet de la hausse générale des matières premières.

Nous avons par ailleurs doublé notre budget communication et marketing afin d'accroître rapidement la notoriété des nouveaux magasins. Nos actions se situent au plan local et national au travers de journaux gratuits, de campagnes publicitaires télévisées, du site internet...

Depuis la date de clôture de l'exercice :

- Au 31 août 2008, notre réseau comprend 66 magasins dont 61 ouverts. En Espagne nous comptons 6 magasins ouverts.
- Nous envisageons de sécuriser le sourcing au travers notamment du rachat d'une société bolivienne afin de sécuriser les besoins en bois du groupe sur les prochaines années ; en effet, le marché du bois dans le monde est saturé, les prix sont tendus. C'est pourquoi, cette société nous permettra de nous garantir en bois d'excellente qualité à des prix très compétitifs. Cette société permettra par ailleurs de créer des produits sur mesure à des prix attractifs.
- Nous avons également créé une nouvelle structure la société VIAL VERRE SAS détenue à 100 % par la Société VIAL HOLDING. Cette usine à la pointe de la technologie permettra de fournir 100 % des doubles vitrages du Groupe.

L'objectif du Groupe se situe toujours au plan international et notamment vers la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) avec la constitution au cours de l'exercice d'une nouvelle société au Portugal, la société VIAL CARPINTARIAS détenue à 100 % par la société VIAL MENUISERIES.

Nous poursuivons également le développement de nouveaux produits et comptons sur notre nouvelle gamme de cuisine. Notre nouveau catalogue est sorti en mai 2008.

La société GROUPE VIAL, société mère du Groupe, fonctionne principalement par la refacturation de prestations de services à ses filiales. (Au 31.12.2007 le chiffre d'affaires de la société s'élevait à 4 169 177 euros). Notre groupe étant en pleine expansion, la croissance ne peut avoir que des répercussions positives sur les résultats de notre société.

Depuis le début de l'année, nous poursuivons notre restructuration au plan administratif et informatique, avec la mise en place de l'ERP, afin de faire face à l'expansion de notre réseau. Cependant, le retard très important de livraison (plus d'un an) de notre prestataire informatique a fortement perturbé et perturbe encore notre activité. Ces difficultés sont sur le point d'être résolues et l'ERP dont l'objectif est d'adapter l'outil informatique à notre croissance, devrait être opérationnel courant 2009.

\*\*\*

Nous vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration.